

NEGOCIATION SALARIALE L.C.L. 2009 : PAS DE MESURES « GENERALES »

N°4

Au cours de la quatrième séance de négociation du 26 novembre, la Direction a fait de nouvelles propositions tout aussi minimalistes que lors de la troisième rencontre. Elles se résument principalement à :

- **Zéro budget pour les mesures collectives**
- **Tout en mesures individuelles**
- **Enveloppe globale en légère évolution suite à la dernière rencontre: + 0,3 %**
- **Un calendrier de distribution avec 50% du budget versé en 07/2010 !!!**

Au final, c'est toujours 2 fois moins que l'an dernier !!!

1/ Une politique salariale de crise :

Dans notre précédente information, la **CFDT** rappelait l'attachement du personnel à une partie du budget versé sous forme de mesures dites générales. Il y a 2 ans, c'était 625 € avec un plafond de 33 000 € de RBA. L'an dernier, 700 euros avec un plafond de 26 000 €.

Cette année, la Direction n'entend ni écouter les souhaits des salariés ni perdre de temps à négocier et la somme versée et le plafond de rémunération car tout le monde aura la même chose. C'est-à-dire.....**RIEN !!**

Les adeptes du tout MSI (Mesures Salariales Individuelles) pourraient se déclarer satisfaits pour 2010 si l'enveloppe globale des mesures était d'un bon niveau. Que nenni sur ce dernier point car, avec la nouvelle proposition, la **CFDT** constate que le budget consacré sera divisé au moins par 2 par rapport à l'an dernier.

En réponse à notre intervention, la Direction a refusé de s'engager sur un taux de bénéficiaires.

L'équation que nous dénonçons dans notre dernière information reste donc d'actualité :

☞ Soit diviser par 2 le nombre de bénéficiaires de MSI

☞ Soit diviser par 2 les montants attribués

Toute formule intermédiaire viserait à essayer de ménager la demi-chèvre ou le demi-chou !

De plus, rien n'est précis sur le taux de promotion (changement de lettre) envisagé pour 2010.

Le dernier point majeur consiste, pour la Direction, à proposer un nouveau calendrier d'attribution de versement du budget MSI :

- 25% en janvier 2010 au lieu de 40% en 2009
- 50% en juillet 2010 au lieu de 20% en 2009.
- Le reste entre septembre et décembre 2010.

2/ Les autres « nouvelles » mesures:

- 30 € de prime pour travaux quand ces derniers dépassent 1 mois dans l'agence.
- Ecrêtement de la tranche C des prêts immobiliers à 4%.

TROUVEZ VOUS CELA SUFFISANT ???